

Compétition de courts-métrages

- FORMULAIRE DE CANDIDATURE -



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 25 NOVEMBRE 2017

Dans le cadre du Festival Cinéma 35 en Fête 2018
Du 7 au 13 mars 2018 ● En Ille-et-Vilaine (35)

L'association **CinéMA 35**, qui fédère 35 salles de cinéma en Ille-et-Vilaine (Bretagne), organise chaque année depuis 2000 une compétition de courts-métrages dans le cadre de son festival annuel de cinéma. **CinéMA 35 en Fête**, dont la prochaine édition se tiendra du **7 au 13 mars 2018**.

Les films sélectionnés composeront un **programme d'environ 1h30**, projetés lors de la prochaine édition du Festival Cinéma 35 en fête 2018 dans les 30 salles participantes. Un jury composé de personnalités et de professionnels du cinéma décernera le **Prix du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine** d'une valeur de **1300€**. Un second prix d'une valeur de **1300 €** est également décerné, en partenariat avec le **Crédit Mutuel de Bretagne**, grâce aux votes du public. Depuis 2014, un Prix attribué par un **Jury-Jeunes** (14-18 ans) d'une valeur de **500€** est remis par Cinéma 35.

En 2017, le court-métrage **Tunisie 2045**, réalisé par **Ted Hardy-Carnac**, a remporté le Prix du Jury. **Le vol** de **Julien Hillion** a lui reçu le Prix du Public. Enfin, le Jury-Jeunes a élu **T'es con Simon !** de **Claire Barrault** comme leur court-métrage gagnant.

En bref

- **Lieux de projection** : Salles associatives d'Ille-et-Vilaine (35)
- **Frais d'inscription** : Gratuit
- **Date limite d'inscription et d'envoi des films** : le samedi 25 novembre 2017 (le cachet de la Poste faisant foi)
- **Période de sélection** : décembre-janvier 2017
- **En cas de sélection** : invitation le **samedi 10 mars 2018** : Frais de transport (A/R seulement depuis la France, en tenant compte d'un coût Paris-Rennes) + repas / hébergement pris en charge par Cinéma 35 (1 représentant(e) par film seulement)

Conditions de participation (à lire attentivement)

- Concours exclusivement **réservé aux réalisateurs de courts-métrages** (n'ayant jamais réalisé de longs-métrages)
- Films de **fiction francophone terminés après le 1er octobre 2016** et n'ayant pas été soumis au comité de sélection l'an passé
- **Durée maximale** : 15 minutes maximum (générique inclus)
- **Origine** : tourné en France ou France comme pays de production principal
- **Format de projection requis pendant le festival** : DCP seulement (**obligatoire**)
- **Formats de visionnements pour la sélection** : Liens Internet (plateforme de visionnement : Vimeo, Youtube...) / **Pas d'envoi de lien à télécharger + DVD**
- Les réalisateurs/trices sélectionné(e)s **s'engagent à être présents le samedi 10 mars 2018** pour la rencontre avec le public et la remise des Prix. En cas d'absence, le film sera retiré de la compétition. Les participants donnent l'autorisation aux salles adhérant à Cinéma 35 de projeter les films en compétition après Cinéma 35 en Fête pour une reprise du programme.

Procédure d'inscription (du 28 août au 26 novembre 2017)

- 1) Envoyer le formulaire de candidature dûment rempli, le CV du réalisateur/réalisatrice, le lien internet du film en précisant en objet du message « Compétition courts-métrages Cinéma 35 » à cinema-35@orange.fr
- 2) Envoi du DVD ainsi que le formulaire de candidature rempli et signé par voie postale à
CinéMA 35 – 1 bis rue de Calais – 35690 Acigné

Une question ? Contactez nous

Mireille LE RUYET, Coordinatrice de Cinéma 35 - Téléphone : 02 99 52 29 18 – Email : cinema-35@orange.fr

